

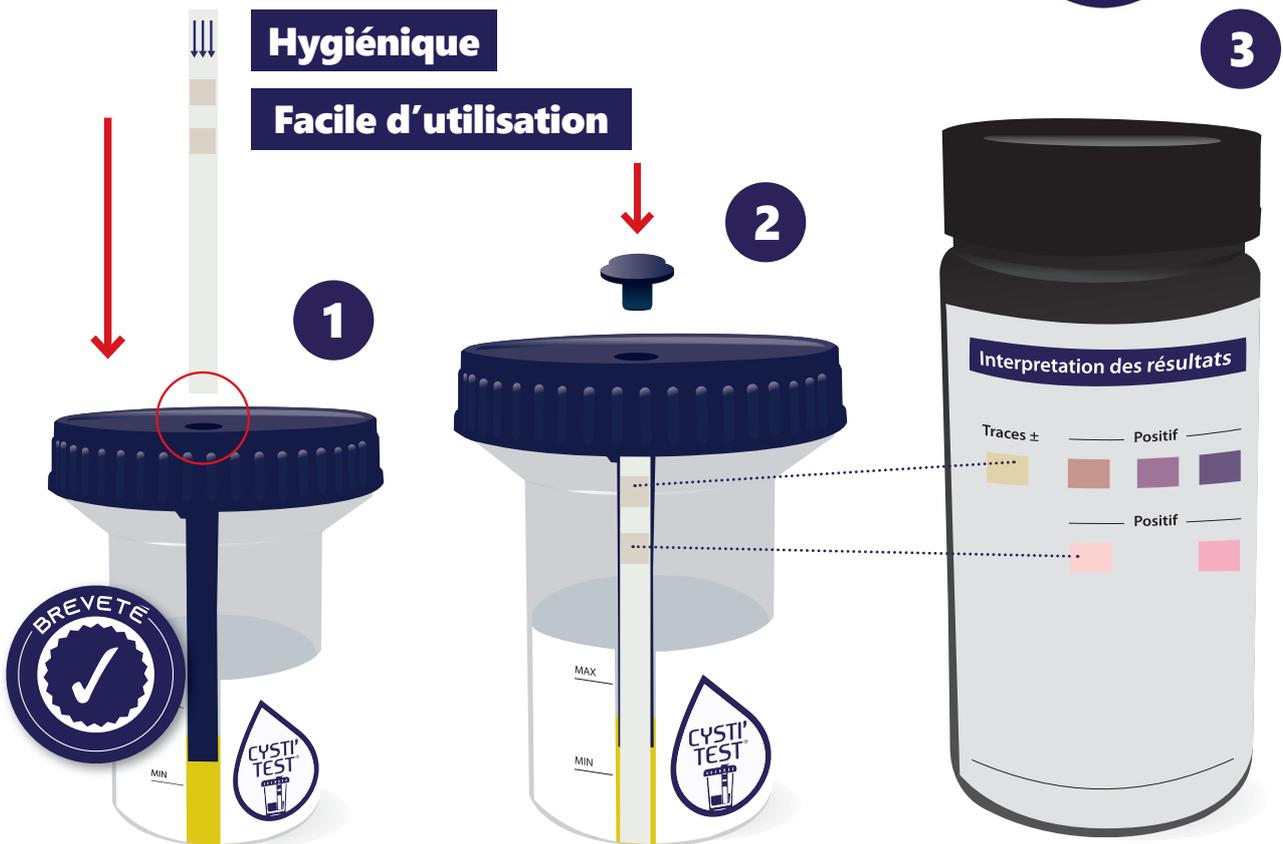
# AAAZ

LE PARTENAIRE DÉPISTAGE DU PHARMACIEN

**MAINTENANT  
DANS LE DROIT  
COMMUN\***

**PRISE EN CHARGE DE LA CYSTITITE AIGÛE  
CHEZ LA FEMME EN OFFICINE**

**CONÇU SPÉCIFIQUEMENT  
pour cette nouvelle mission du pharmacien**



\*Arrêté du 13 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 déterminant la liste des tests, recueils et traitements de signaux biologiques qui ne constituent pas un examen de biologie médicale, les catégories de personnes pouvant les réaliser et les conditions de réalisation de certains de ces tests, recueils et traitements de signaux biologiques.

\*Arrêté du 28 novembre 2023 fixant les tests pouvant être réalisés par les pharmaciens et qui donnent lieu à la tarification de la prestation prévue au 16o de l'article L. 162-16-1 du code de la sécurité sociale

ACCÉDEZ À LA  
**DÉMONSTRATION**  
AU FORMAT **VIDÉO**

